



Comité d'Action et d'Entraide Sociales du CNRS  
Château de Brivazac  
Avenue Albert Schweitzer 33 600 PESSAC  
Tèl : 05.56.04.65.20/ 05.56.04.65.21  
Fax 05.56.04.65.22

Bordeaux, le 12/11/2013

## Compte-rendu de la réunion CLAS du 13/11/2012

Membres présents : E. Durand, B. Bergeret, G. Devès, M. Goillandeau, P. Hortolland, A. Marchand, L. Roudier, C. Bajou, M. Brethes, W. Néri, K. Lecuona, J. Walter, C. Cabeza, L. Bepoldin, M. Fouassier, L. Dorthe

Excusés : F. Daniel, S. Le Camus

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du CLAS du 25 septembre 2012
2. Activités / Point financier
3. Activité théâtre
4. Activité Tennis
5. Proposition subventionnement de Chèques Lire
6. Questions diverses

## 1. Approbation du compte rendu du CLAS du 24 septembre 2013

Le compte rendu du 24 septembre 2013 est approuvé (Pour : 8 / Abstention : 0 / Contre : 0)

## 2. Point sur les activités / Point financier.

Pour commencer, A. Marchand nous apprend que le CAES national s'est engagé à participer au financement des TD pour le voyage à Rome en 2014.

J. Walter nous indique que le point financier a été réalisé à partir du grand livre analytique à la date du 4/11/2013. A ce jour le solde est de 1752€. A ce montant, il faut retirer les montants déjà engagés et les dépenses prévues avant la fin de l'exercice. Un tour de table s'engage pour faire le point commission par commission sur les dépenses prévues en 2013.

Désignation	Montant (€)
<b>Solde au 4/11/2013</b>	<b>+ 1750</b>
<i>Engagés 2013</i> - Dessin	- 196
- Appartement Luz	- 500
- Administration	- 200
- Billetterie Cinéma	- 150
- Week-end Ski	+ 266
<i>A prévoir</i> - Sport Co	- 150
- Armoire Karaté	- 120
- Spectacle subventionné	- 200
<b>Solde 2013</b>	<b>500</b>

### 3. Atelier Théâtre

Au sujet des frais de transports remboursés par le CLAS dans le cadre du festival d'Avignon, la décision prise lors du précédent CLAS de rembourser les participants dans la limite de 1500€ pour 4 véhicules est maintenue, bien que le CAES national ait demandé à ce que les frais de transport restent à la charge des participants. Par ailleurs, pour répondre à la demande du CAES national de l'informer des coûts engendrés par le festival d'Avignon pour en calculer un coût global pour l'association, il est décidé que ces frais de transports soient inclus dans le montant déclaré, au même titre que les frais de droits d'auteur versés à la SACD et que le montant des décors.

Sur le plan artistique, le festival a été une réussite, la pièce de théâtre montée par la troupe de Bordeaux ayant été bien accueillie. L. Bepoldin regrette néanmoins que les agents CNRS n'aient pas été invités à participer au festival d'Avignon.

Sans remettre en cause le principe de subventionnement des agents participants à des activités en dehors de Bordeaux, G. Devès propose que soit modifiée la règle de calcul des montants remboursés basée sur celle utilisée par le CNRS. Il propose que seuls les frais de péage et d'essence soient remboursés sur la base du trajet le plus court, c'est-à-dire que l'usure du véhicule resterait à la charge des participants. Une discussion s'ensuit au cours de laquelle il est proposé qu'un formulaire de demande d'utilisation d'un véhicule personnel, basé sur celui existant au niveau national, devra être rempli par les agents concernés et soumis à l'approbation du CLAS avant tout trajet. Comme précédemment, le remboursement se fera sur justificatifs. Cette règle vaudra pour toutes les activités.

Vote : Pour : 10 / Abstention : 0 / Contre : 0.

Concernant les problèmes d'entente entre les participants à la troupe, J. Walter indique que nous n'avons pas d'informations supplémentaires depuis la dernière réunion du CLAS car aucun élu n'a pu être présent lors de la réunion de rentrée de l'activité. La réunion ayant été repoussée, il est décidé que ce point devra être abordé avec les participants lors de la prochaine entrevue.

De même, il n'est pas possible de connaître le nombre de participants à l'activité, suite au départ de 3 agents, car personne ne s'est officiellement inscrit pour l'instant. Il semble que la troupe compte à ce jour 7 agents (potentiellement 9) dont 3 CNRS (pot. 4). Ce nombre restreint d'agents, en particulier d'agents CNRS, met en péril l'activité. La question est posée de savoir si la subvention du CAES national devra être retournée dans le cas où ce nombre resterait inférieur à 5.

Le CLAS est informé que les répétitions de la troupe auront partiellement lieu au lycée St Genès.

### 4. Activité Tennis

Les inscriptions à l'activité Tennis sont en cours. Pour rappel, comme prévu par la dernière convention, il est prévu que les membres du club de tennis paient une adhésion forfaitaire de 8€ au CLAS en échange d'un pass pour l'accès aux courts. M. Brethes regrette néanmoins qu'elle n'ait pas les pass pour l'instant, l'inscription restant donc impossible à ce jour. Pour régler ces détails pratiques, il est décidé qu'une réunion ait lieu avec les responsables du club et M. Brethes (Gestionnaire) et W. Néri (resp. Commission Sports).

Concernant les travaux de réfection, une première partie a d'ores et déjà été effectuée (opérations de nettoyage et stabilisation des courts). Les courts sont désormais praticables sans risque de détérioration supplémentaire au cours de l'hiver. Dès qu'une période de beau temps le permettra, les travaux seront terminés par l'application d'une résine sur la surface suivie d'une couche de peinture.

Concernant la convention CLAS/Club de tennis, L. Bepoldin, présidente de région, indique qu'elle a reçu un courrier du CAES national précisant que les conventions avec les partenaires extérieurs doivent être signées par le national. A. Marchand précise que dans notre cas, seul une annexe à la convention CNRS/CAES a été signée entre le CLAS et le club de tennis.

## **5. Subventionnement de Chèques Lire**

A. Marchand indique qu'il a été démarché pour proposer aux agents des Chèques Lire. Ces coupons d'achat pourraient être subventionnés par le CLAS et permettraient aux agents d'acheter des livres dans un grand nombre de librairies. A. Marchand demande aux élus si ces chèques doivent être proposés aux agents. Une discussion s'ensuit au cours de laquelle les arguments suivants sont relevés :

- W. Néri indique que ces chèques pourraient permettre de faire connaître le CLAS aux nouveaux agents
- G. Devès regrette l'absence de collectif dans le fait de bénéficier de coupons à tarif réduit et se demande quelles sont les conséquences en termes de gestion
- M. Brethes indique que C. Bajou consacre un temps important à cette gestion concernant l'atelier des chefs.
- Ce type de subventionnement individuel existe déjà au niveau du CAES national.

En l'absence de consensus, la question est reportée en 2014.

## **5. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

La prochaine réunion du CLAS est fixée le mardi 10 décembre à 9h15. Le bureau se réunira le 25 novembre à 13h.

La séance est levée à 12h00.